



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde



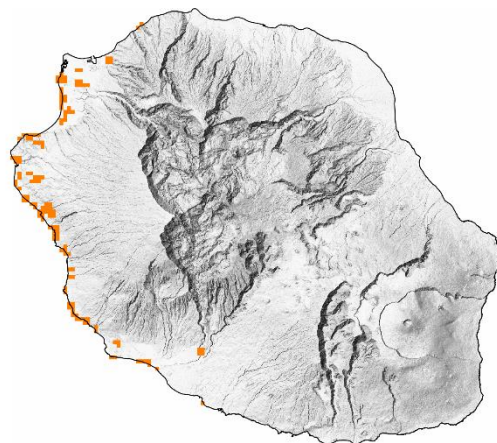
Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

ZÉPINARD

NOM LATIN : *Prosopis juliflora*
SYNONYMES : *Mimosa juliflora*
AUTRES NOMS : Épinard
FAMILLE : Fabaceae
ORIGINE : Mexique, A. Sud, Caraïbes

100

5



Observations de *Prosopis juliflora*

0 10 20 30 km

Source : Groupe de Travail (GT)
«Priorisation spatiale des actions de lutte».
Version 1: Octobre 2020

Prosopis juliflora

DESCRIPTION & IMPACTS

Une fiche descriptive détaillée est disponible sur le site du Groupe Espèces Invasives Réunion au [lien suivant](#).

Il a la capacité de former des fourrés monospécifiques denses qui peuvent totalement remplacer la végétation en place, et a un impact sur le cycle des nutriments dans le sol. (EPPO, 2019)

P. juliflora a également la capacité de faire baisser le niveau de l'eau dans le sol de plusieurs mètres (ses racines pénètrent jusqu'à 15-20m en profondeur dans le sol), privant les herbacées d'accès à l'eau du sol, conduisant à une disparition de la strate herbacée et l'érosion du sol consécutive. (S. Dziki et al, 2013)

HABITATS COLONISÉS

Le zépinard est une espèce de pleine lumière, tolérante à une forte salinité et à de longues périodes de sécheresse, qui se développe particulièrement dans les sols sableux. Il possède une grande capacité d'adaptation à tout type de sol (salinité, pH, nature du sol...) et pousse aussi bien en zone sèche qu'inondée, faisant de lui une invasive très menaçante.

Introduit à La Réunion pour l'alimentation du bétail et le reboisement des pentes basses de l'Ouest, il colonise aujourd'hui une grande partie des habitats littoraux ouest.

ÉCOLOGIE

Mode de reproduction : Sexué et végétatif (drageons).

Mode de dissémination : Dispersion par l'eau et les animaux.

Banque de graines : Les graines peuvent se conserver plusieurs dizaines d'années dans le sol grâce à leur imperméabilité tégumentaire. La germination s'effectue dès les premières pluies.



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

Le plus important dans la lutte contre cette espèce est d'être réactif. Il faut prévoir le signalement et l'arrachage des plantules dès leur apparition lors des premières pluies, pour ne pas laisser la plante s'installer, car elle devient ensuite difficile à contrôler. Il est donc nécessaire de prévoir des passages réguliers pendant les 3 ou 4 premières années.

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

ARRACHAGE : L'arrachage des plantules se fait sans difficulté à la main lorsqu'elles sont très jeunes (port de gants obligatoire). Le but est d'épuiser la banque de graines, l'arrachage doit donc être régulier et combiné à des actions de lutte contre les individus adultes. Il faut impérativement arracher le système racinaire, car en cas de coupe uniquement la souche rejette vigoureusement. Attention, les jeunes individus développent rapidement un enracinement rendant compliqué l'arrachage manuel.

EBRANCHAGE : Dans le cas où la zone est très envahie, il est conseillé de réaliser une lutte progressive en éhoupant dans un premier temps, pour éviter une modification trop rapide du paysage et la perturbation du milieu.

Méthode mécanique

ARRACHAGE : Arrachage à la pelle araignée, en prenant soin d'arracher toute la partie racinaire (la plante possède une racine pivot pouvant mesurer plusieurs mètres), sous peine de voir l'individu repartir.

Dans la mesure du possible, il est préconisé de lutter contre cette espèce de manière mécanique car la lutte manuelle est rendue difficile par les épines, qui peuvent engendrer des blessures douloureuses.

Méthode chimique

Limitez au maximum l'usage d'herbicides aux situations sans méthode alternative. Respectez strictement la réglementation en vigueur. L'utilisation de produits chimiques a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

La lutte chimique a été testée à La Réunion pour le traitement des rejets (application de phytocide sur la souche coupée), mais s'est avérée totalement inefficace comparativement au succès de la lutte par méthodes combinées. (ONF, 2016)

En Israël, la lutte chimique est utilisée efficacement pour lutter contre les individus adultes (5-7m de hauteur) : perçage (à l'aide d'une hache ou d'un couteau pour les jeunes individus, plus simple d'utilisation que la perceuse) puis injection directe d'aminopyralid (Milestone) dans le tronc. Dosage recommandé : au moins 2 ml d'herbicide pour chaque 5 cm de diamètre de tronc. Entre 10 et 20 cm ajouter 2 ml, entre 20 et 30 cm ajouter 3 ml, etc. Il est nécessaire de traiter tous les troncs. Au bout de 2 à 10 mois (selon les habitats), 94% des individus sont dévitalisés. (Dufour-Dror J.M., 2022)

Autres méthodes testées

Lutte alternative

Un arrêté sur l'emploi du feu est en vigueur dans le Département. Détails en partie introductive de ce guide.

Pour les individus impossibles à dessouder (milieu non mécanisable), des méthodes de luttes alternatives de dévitalisation des souches ont été expérimentées par le CEDTM en 2021, dont voici les premiers résultats à 8 mois de l'action initiale (efficacité à confirmer par un suivi ultérieur) :

- Reçpage intensif : coupe régulière (un à deux passages/mois) des rejets de souche -> *net affaiblissement de la reprise (moins rapide et diversifiée)*
- Bâchage : recouvrement par une bâche, maintenue par des pierres puis recouverte de terre, pour priver la souche d'eau et de lumière -> *aucune reprise en surface*
- Brûlage : pour les grosses souches, un foyer est formé à leurs bases à l'aide de broyat et le feu est maintenu environ une heure. Les petites souches sont brûlées après avoir été enduites d'essence. Le brûlage est réalisé en absence de vent et avec de l'eau disponible pour maîtriser les foyers -> *aucune reprise.*
- Perçage du tronc, injection de lait fermenté OU gros sel OU ail OU ail + sel, puis rebouchage avec de la colle à bois -> *la reprise a été très vigoureuse avec le lait fermenté, l'efficacité des autres produits reste à vérifier par un autre suivi.*

Traitement des déchets de la lutte :

Il est conseillé de faire sécher les rémanents pour rendre les fibres moins élastiques, et pouvoir les passer au broyeur. Le broyat peut ensuite être disposé sur la zone de lutte pour freiner la réapparition de plantules (hors post lutte chimique). (ONF, 2016)

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES



Le pollen peut être très allergène, et la plante possède des épines longues et douloureuses, capables de transpercer les semelles de chaussures ou les gants. Il est important de se protéger avec des équipements adaptés lors de la lutte, voire des lunettes de protection pour les individus à port buissonnant.

